



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et
de la communication DETEC

Office fédéral des transports OFT
Division Financement

3003 Berne, OFT

Poste A

Destinataires selon liste de distribution

Référence du dossier : BAV-240.0-00001/00008/00001/00004/00001/00001
Votre référence :
Notre référence : vkb
Traité par : Beat von Känel
Berne, le 14 décembre 2017

Modification de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'accès au réseau et de l'ordonnance de l'OFT du 14 mai 2012 sur l'accès au réseau – consultation des milieux intéressés

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remettons les projets de modification de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'accès au réseau (OARF ; RS 742.122) et de l'ordonnance de l'OFT du 14 mai 2012 sur l'accès au réseau (OARF-OFT ; RS 742.122.4), assortis d'un rapport explicatif. Les modifications portent sur l'introduction d'incitations à mesurer la consommation d'énergie des trains dans le contexte de la stratégie énergétique, sur la simplification de la procédure lors de la prise en charge des coûts en cas de fermeture de tronçons pour travaux et sur des adaptations rédactionnelles mineures.

Nous nous efforçons de rendre lesdits documents accessibles sans obstacles au sens de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Les documents précités sont téléchargeables durant toute la durée de la consultation sur le site Internet de l'OFT:

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/actualites/consultations/consultations-en-cours.html>

Si le téléchargement devait ne pas être possible, nous vous enverrions volontiers les documents sous forme papier par courrier.

Office fédéral des transports OFT
Adresse postale : 3003 Berne
Siège : Mühlestrasse 6, Ittigen
Beat von Känel
Tél. 058 464 63 38, Fax 058 462 59 87
beat.vonkaenel@bav.admin.ch
www.bav.admin.ch



Référence du dossier : BAV-240 0-00001/00008/00001/00004/00001/00001

Nous vous saurions gré de nous remettre votre prise de position, si possible sous forme électronique (veuillez joindre une version Word à la version PDF), d'ici au **14 février 2018**

par courriel à finanzierung@bav.admin.ch

ou par courrier postal à Office fédéral des transports
Division Financement
3003 Berne

Les prises de position envoyées après le délai indiqué ne pourront pas être prises en compte. Sans réponse de votre part, nous partirons du principe que vous approuvez le projet de modifications.

Messieurs Kjell Kolden (kjell.kolden@bav.admin.ch, tél. 058 462 57 72) et Beat von Känel (beat.von-kaenel@bav.admin.ch, tél. 058 464 63 38) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre participation.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral des transports



P. Füglistaler
Directeur

Annexes (à disposition sous forme électronique):

- Projets d'actes modificateurs de l'OARF et de l'OARF-OFT
- Rapport explicatif
- Liste de distribution

Par courriel à :

- Destinataires selon liste de distribution

Interne par pointeur à :

- Fû, BAG, ABR, SPR, MEP, wia, lim, bua, gim, zwg, vkb, kok